

Avis de constitution

SOCIETE « DAKOTA PIECES AUTO » en abrégé « DPA »

Siège ABIDJAN ; ABOBO, DOKUI, EN FACE DU
MARCHE DE PLATEAU DOKUI, lot 134, ILOT 32, Section :
MZ parcelle : 372, Lot 134, Ilot 32

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/01/2024, et enregistrés au CEPICI le 05/02/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DAKOTA PIECES AUTO » en
abrégé « DPA »

Objet : VENTE DE PIECE DETACHEE, VENTE DE PIECE
AUTOMOBILE, DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux. La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe. Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital 7,000,000 F CFA divisé en (700.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 700 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ; ABOBO, DOKUI, EN FACE DU
MARCHE DE PLATEAU DOKUI, lot 134, ILOT 32, Section :
MZ parcelle : 372, Lot 134, Ilot 32

Dirigeant(s) Mlle KALAGA SALIMATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-01117 du 05/03/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°13339/GTCA/RC/2024 du 05/03/2024

